

MODIFICATION DE CAPITAL

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M 2**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 1 publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification du capital portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de parution,
- 2 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance,
- 2 exemplaires photocopiés des statuts mis à jour**,
- 3 exemplaires du** procès verbal enregistré auprès de la recette des impôts de la commune où est situé le siège (**l'enregistrement est obligatoire**),
- 1 ancien extrait k bis**,
- 1 copie de la carte d'identité** ou **du passeport** de la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire),
- 1 pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité,
- 1 chèque de 198,02 euros** libellé à l'ordre du **Régisseur du TGI de Fort-de-France**
- 40 euros en chèque** libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**

ATTENTION : VOTRE DOSSIER NE POURRA ÊTRE TRANSMIS QUE SI TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SONT FOURNIES

	<p>CFE AGRICOLE Chambre d'Agriculture de la Martinique Place d'Armes B.P. 312 97286 LAMENTIN Cedex 2 Tél : 0596 51 91 67 ou le 0596 51 75 75 Fax : 0596 51 93 42 ✉ : cfe@martinique.chambagri.fr</p> <p>Horaires d'ouverture au public Mardi et Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h 00</p>
---	---